

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 janvier 2021

<u>Présents</u>: MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., CRUBLY C., GARCIA, GRISON, GUILLOT, HENRY, GERARDI, DESPORTES.

Absents: Mme MONDION, excusée

Mme JOLY, pouvoir donné à Mme GUILLOT

Secrétaire de séance : M. BURETTE-POMMAY Christophe

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Maire présente ses vœux aux membres du conseil municipal.

Le Maire informe le conseil de l'accident mortel survenu sur la commune, une habitante est décédée chemin des Varennes. Le Maire indique qu'il a rendu visite à la famille quelques jours après l'accident afin de présenter ses condoléances. Le Maire indique qu'une action forte devra être menée pour la sécurisation des piétons sur la commune, ce sera une priorité de cette mandature.

#### Modification de l'article 8 du règlement intérieur du conseil municipal

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la Préfecture lui indiquant de modifier l'article 8 du règlement intérieur du conseil municipal en ce sens que le vice-président d'une commission municipale n'est pas obligatoirement un adjoint.

Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à l'unanimité, le conseil approuve cette modification.

### Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie dès la fin de la période de COVID'19

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie afin :

- d'améliorer l'efficience des services proposés à la population
- > de s'adapter à l'évolution des besoins et des modes de vie des usagers
- d'assurer un meilleur traitement des dossiers et la planification de réunions de services.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes dès la sortie de l'état d'urgence sanitaire COVID '19:

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Lundi: 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h

Mardi: 13 h 30 à 18 h30

Mercredi: 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h

Jeudi: 13 h 30 à 17 h

Vendredi: 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h

Samedi: 10 h à 12 h

Le Maire rappelle les horaires actuels d'ouverture au public établis depuis le début de l'état d'urgence sanitaire COVID'19:

Lundi: 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h

Mardi: 14 h 00 à 17 h00

Mercredi: 9 h 00 à 12 h et 14 h 00 à 17 h

Jeudi: 14 h 00 à 17 h

Vendredi: 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h

Samedi: 10 h à 12 h



Pas d'accueil du public les mardi matin et jeudi matin afin d'améliorer la gestion administrative de la commune.

Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à l'unanimité, le conseil approuve cette modification des horaires d'ouverture au public de la mairie dès la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

#### Modification des horaires de travail des services techniques

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier les horaires de travail des services techniques afin d'harmoniser les horaires de travail de tous les agents à 35 h.

Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à l'unanimité, le conseil approuve cette modification des horaires de travail des services techniques.

#### Modification des horaires de travail de la police municipale

Le Maire expose la modification des horaires proposée. M. ROYER précise qu'il existait une sorte de décalage sur les horaires ne permettant pas de faire toutes les entrées d'école et que pour lui la mission première de la police municipale c'était la sécurisation de l'école. Il indique également que les 2 h variables permettent une souplesse pour des besoins spécifiques notamment en termes de contrôles routiers sur certains axes à forte circulation de la commune.

Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à la majorité absolue, par 21 voix pour et une abstention, le conseil approuve cette modification des horaires de travail de la police municipale.

#### Mise à disposition de services entre la CCDSV et la commune de Massieux

Le Maire indique que cela concerne la mise à disposition de talents et savoir-faire permettant de faire face à des besoins immédiats ou singuliers pour lesquels la commune n'aurait pas de service compétent, ceci moyennant le versement d'une indemnité au profit de l'administration d'origine du service.

Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à l'unanimité, le conseil approuve cette mise à disposition.

#### **COMMISSION DE L'URBANISME**

#### **Information(s)**

Modification PLU : avancement

M. BURETTE-POMMAY indique que la commission de l'urbanisme s'est réunie à deux reprises afin de travailler sur les 16 articles concernés, en réalité 13 puisque 3 sont sans objet. Il précise que ce travail est très long et il a décidé d'élaborer de son côté une trame qui ensuite sera transmise pour avis à l'ensemble du conseil. Il rappelle que les modifications majeures portent sur :

- l'insertion d'un coefficient pleine terre
- l'insertion d'un coefficient biotope
- élaboration d'une charte chromatique
- quelques modifications de coefficients d'emprise au sol et de hauteurs

Le Maire indique qu'une réunion sera organisée afin que chacun puisse s'exprimer sur la modification des articles.

Avant d'être transmis à tous, le projet de modification passera par le service instructeur de la CCDSV pour avis et par le cabinet qui nous assiste.

Affaire ALILA/Commune

M. BURETTE-POMMAY rappelle que nous avons reçu un référé en août dernier. À la suite de ce référé, nous avons reçu assez récemment un nouveau recours de la part d'ALILA. M. BURETTE-POMMAY indique que nous avons missionné notre avocat afin d'y répondre par un mémoire. Parallèlement, il indique que la commune a repris contact avec ALILA en rencontrant un de leurs directeurs. M. BURETTE-POMMAY indique qu'il serait bon pour l'avenir de revenir dans un circuit de négociation, de pourparlers. Le Maire indique qu'il souhaite trouver un terrain d'entente afin qu'il puisse aboutir sur ce projet de manière constructive et équilibrée dans l'intérêt de la commune. Il indique qu'une procédure c'est toujours embêtant, on ne sait jamais quelle en sera l'issue et que c'est coûteux. Le Maire souhaite qu'ALILA propose un projet bien intégré à la



commune, un minimum écologique et esthétique. Le terrain est situé sur un emplacement stratégique pour la commune puisque situé à l'entrée de la commune, à l'entrée de la communauté de communes, et à l'entrée du département ; que c'est un lieu de passage important, et qu'il doit donner une belle image à la commune. Il n'est pas question, par exemple, que cette construction soit une exposition sur des balcons ou loggias donnant sur la route, de linge qui sèche, de vélos accrochés aux balustrades, d'armoires plastiques ou d'engins de musculation... M Grison est entièrement d'accord sur ce point. Le maire ajoute que le principe de négociation n'est certainement pas une opposition à un projet immobilier collectif et à but social ou non d'ailleurs, mais repose sur une bonne intégration dans la commune. Et une bonne intégration des nouveaux arrivants qui doivent avoir des conditions de vie agréable non concentrationnaire. Le maire rappelle que les prescriptions du SCOT sont une densité au-dessus de 15 logements à l'hectare, que PARCIEUX va prochainement débuter des constructions collectives à 30 logements à l'hectare. Le projet contesté s'élève lui à près de 170 logements à l'hectare... Le maire estime qu'il est favorable à un juste milieu adapté à la taille de la commune et qu'une bonne intégration et une belle esthétique sont indispensables à la bonne image de MASSIEUX. D'autant que cet emplacement est majeur puisque visible au quotidien par les habitants et par près de 20 000 véhicules/jour... Accueillir de nouveaux habitants n'est pas un problème, pas plus que ce soit en logement social, sauf qu'il faut les accueillir correctement avec suffisamment d'espace dans un ensemble de logements intégré à l'existant. Le maire rappelle que la préemption a été faite dans l'intérêt de la commune à destination plurigénérationnelle. Dans tous les cas, logement social ou pas, le bâtit doit être bien intégré à la commune et qualitatif pour les nouveaux habitants tant au niveau densitaire, écologique qu'esthétique.

M. GRISON intervient en indiquant qu'il a été auditionné et questionné par le tribunal et les avocats en tant que Maire qui a signé l'autorisation de permis de construire. M. GRISON indique qu'il a appris que la commune avait changé d'avocat et il demande au Maire le pourquoi de ce changement ainsi que qui le paye sachant que c'était les riverains de ce projet qui s'y étaient opposés. M. GRISON précise qu'il a appris que le référé n'était pas favorable à la commune et que le jugement de fonds allait intervenir en mars ou avril. On lui a fait comprendre que la commune ne serait pas forcément gagnante. Il indique également que, dans l'hypothèse où la commune préempterait de nouveau, le Préfet n'autorisera jamais la préemption tant que le jugement sur le fond ne sera établi. Il lui a été également dit que en raison de cette préemption, la cour des comptes serait consultée pour étudier le budget de la commune et pour savoir comment serait financé cet achat. Il cite le cas de communes endettées et mises sous tutelle de l'Etat, c'est pour cela que le Préfet et la cour des comptes sont vigilants.

Il lui a été précisée que Mme ISSALY, dans l'hypothèse où les choses ne se règleraient pas, serait en droit d'attaquer la commune pour qu'elle lui paye la différence entre la proposition d'ALILA et celle de l'EPF.

Il précise qu'en tant qu'ancien, maire, il a toujours été le garant de la bonne gestion de la commune, cela l'a interpellé.

D'Entendre qu'un consensus est en cours de recherche, cela part dans le bon sens.

Il précise que si sa responsabilité en tant que Maire qui a signé le permis est engagée, il sera obligé d'agir et de se défendre.

Là où il veut faire attention, c'est qu'il n'y ait pas de prise illégale d'intérêt et que cela n'endette pas la commune et qu'il n'y ait pas d'argent dépensé par la commune qui engendrerait des dettes que la commune ne pourrait supporter.

Le maire précise qu'il n'a été, lui, approché par personne...

Le maire indique qu'il n'est pas question d'endetter inconsidérément la commune, que d'autres promoteurs sont de toute façon acheteurs à ce prix de cet emplacement, mais que la priorité reste logiquement, dans l'intérêt de la commune, une négociation avec Alila.

Le maire indique que le prix évalué par les domaines est de 1 000 000 €, que l'EPF achète à ce prix, donc pas de problème de ce côté-là. Que la mairie avait préempté effectivement à 850 000 euros par souci d'économie et que Mme ISSALY avait de ce fait décidé d'annuler sa vente comme l'autorisait son compromis de vente signé avec Alila. L'EPF s'est rapproché d'elle ultérieurement pour acquérir à un prix de 1 000 000 d'euros.



M. HENRY précise que France Domaine suit très souvent le prix indiqué lors de la vente. Le maire répond que pas toujours, comme cela a été le cas pour l'évaluation du terrain de bambous derrière le Massia, revu à la hausse par les domaines.

Pour ce qui est du changement d'avocat le maire explique que c'est en raison d'un manque de dynamisme, de réactivité, de réflexion, de disponibilité et de conseil. Le nouvel avocat est d'ailleurs celui de l'EPF, Maître GAUTHIER.

Les frais d'avocat seront pris en charge par la commune puisque c'est le Maire qui a préempté et qui est mis en cause.

### COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

#### **Information(s)**

- Le P'tit Masserot : prochaine distribution prévue fin janvier avec le calendrier du ramassage des OM et emballages légers ; la fiche plastifiée 'numéros utiles' et le questionnaire élaboré par le groupe vie économique.
- Colis de Noël: 2 retours de colis refusés et quelques colis non récupérés à ce jour. Mme DEGUEURCE informe que s'il reste des colis non récupérés fin janvier, ils seront remis à des personnes nécessiteuses.
- Associations et situation sanitaire : Mme DEGUEURCE informe que seules les activités sportives proposées aux enfants ont repris.
- Bibliothèque : reste en « click and collect » jusqu'à nouvel ordre. La nuit de la lecture est annulée.
- CLIC: Mme DEGUEURCE rappelle le rôle du Clic qui permet d'obtenir toutes les informations utiles pour la vie quotidienne des personnes âgées: aides financières, maintien à domicile, ... Elle informe de l'arrivée de 2 coordinatrices à partir du 18/01/2021 à Trévoux.

## COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

#### Acquisition de la parcelle AC 194 (par la signature d'un acte administratif)

M. BENTOUHAMI précise qu'il s'agit d'une parcelle située sur la partie basse du chemin de Chantegrillet. Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à l'unanimité, le conseil approuve cette acquisition.

#### **Information(s)**

Sécurisation des piétons : réflexions engagées

M. BENTOUHAMI indique que à la suite du dramatique accident chemin des Varennes, la priorité sera d'améliorer la sécurité des piétons sur certains secteurs jugés les plus dangereux : chemin des Varennes, route de Reyrieux, petit morceau reliant la rue de la Gare et l'avenue Lavoisier et le lotissement de la Genetière. Une concertation avec Parcieux est engagée concernant la sécurisation du chemin des Varennes, des conventions devraient être prochainement présentées au conseil. D'autres voies seront également mises à l'étude dans un second temps : chemin des Dorriers, chemin des Combes et chemin de Chantegrillet.

Le Maire indique le but : audit de toutes les voies circulables de la commune et faire le point sur les nids de poules et sécuriser les piétons.

Le Maire évoque la possibilité de reporter ultérieurement la réfection de la route de Reyrieux et de transférer le budget en piétonisation de cette voie et d'autres voies.

Le Maire informe qu'une consultation est également engagée auprès d'entreprises pour refaire toute la signalétique et les marquages au sol sur la commune.

Le Maire donne la parole à M. GRISON, l'accident du chemin des Varennes l'a touché mais tient à préciser que selon les statistiques des pompiers, il y a plus de 30 ans qu'il n'y avait pas eu d'accident. Il retrace l'historique du chemin des Varennes en indiquant que c'est depuis 2015-2016 que cette voie a été partagée entre les 2 communes à la suite d'une demande des services du cadastre. Il indique que plusieurs rapprochements pour effectuer des travaux ont été tentés sans succès car Parcieux n'avait pas le budget et que l'aménagement de cette voie n'était pas leur priorité.

M. GRISON insiste également sur les choix à faire entre du saupoudrage ou la réfection de grands axes. Cas pour la RD 933, la CD 66 E. Avantage de pouvoir bénéficier de subventions.



Amener de la sécurisation aux piétons c'est une bonne chose et il est tout à fait d'accord. Il explique pourquoi ils avaient mis l'accent sur le rte de Reyrieux car c'était le 3ème plus grand axe de la commune.

Il précise qu'avec la pandémie, toutes les dotations n'ont pas été utilisées donc actuellement il y a des possibilités de bénéficier d'aides conséquentes. Il y a des opportunités à saisir.

Il rappelle qu'il faut entre un et deux ans pour monter des dossiers de demande d'aides.

M. GRISON veut bien apporter son aide pour obtenir des subventions et le Maire est preneur.

M. GRISON précise qu'il faut présenter un APS (Avant-Projet Sommaire) avant de pouvoir déposer un dossier.

Le Maire rappelle que la priorité c'est la sécurisation piétonne.

Le Maire évoque le projet d'aménagement du chemin des Varennes élaboré avec la commune de Parcieux.

Le Maire évoque la possibilité de mettre en sens unique les quartiers de la Rouette et de la Genetière afin d'améliorer la circulation piétonne.

Mme CHAMBOST évoque les contraintes budgétaires et de trésorerie liées au décalage du versement des subventions bien après la fin des travaux malgré le suivi et les relances auprès des organismes. M. GRISON insiste sur le fait que le plus important c'est d'avoir l'attestation de l'organisme qui nous la verse confirmant l'attribution de la subvention. M. GRISON précise que la subvention n'est donnée qu'à la fin des travaux suivant un récapitulatif financier des travaux.

- Salle municipale : M. BENTOUHAMI informe le conseil que l'attestation définitive de SECURITAS devrait arriver prochainement ce qui nous permettra de programmer la visite du SDIS.
- ONF : arbres à abattre

M. BENTOUHAMI informe le conseil qu'un bilan de l'état des arbres a été demandé le long du Grand Rieux et de la route de Civrieux à l'ONF. Il a été constaté que certains arbres devraient être abattus. Nos services techniques interviendront sur ceux situés le long du Grand Rieux et une entreprise sera mandatée pour ceux situés route de Civrieux. M. GRISON intervient en indiquant que pour la partie qui concerne le Grand Rieux, il faudrait se rapprocher de la CCDSV car cela devrait rentrer dans le cadre de la GEMAPI ou le syndicat hydraulique.

## COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Mme CHAMBOST expose que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-I du code général des collectivité territoriale, autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 ci-après :

OPERATION / ARTICLE	BUDGET 2020 (BP+BS+DM)	½ du budget 2020	DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUVANT ETRE MANDATEES JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
202	14 658 €	3 664.50 €	3 664 €
2111	37 000 €	9 250€	9 250 €
2115	1 000 000 €	250 000 €	250 000 €
27 638	142 000 €	35 500 €	35 500 €
253	331 900 €	82 975 €	82 975 €
254	160 614.96 €	40 153.74 €	40 153 €



259	11 500 €	8 108.56 €	2 875 €
266	24 050 €	6 012.50 €	6 012 €
267	50 700 €	12 675 €	12 675 €

Le Maire soumet la délibération au vote du conseil et à l'unanimité, le conseil approuve cette prise en charge.

#### **Information(s)**

- Recensement de la population Mme CHAMBOST indique qu'au dernier recensement 2020, il y avait 2 709 habitants. Elle précise qu'au niveau administratif, il y a un décalage avec le chiffre communiqué par l'INSEE puisqu'il se base sur le chiffre de 2018 pour définir la population au 01/01/2021 soit 2632 habitants.
- Mme CHAMBOST expose le nouveau dispositif d'aide exceptionnelle du Département de l'Ain COVID'19 pour certaines activités (hôtellerie, ...). Aide supplémentaire à l'aide solidarité nationale. Une diffusion des documents, aux établissements concernés, a été faite.

## COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

#### **Information(s)**

- Accident chemin des Varennes. Renforcement des contrôles routiers avec la Gendarmerie.
- M. ROYER rappelle l'accident qui s'est produit chemin des Varennes et précise que la commune a renforcé les contrôles routiers avec un partenariat avec la Gendarmerie. D'autres axes seront concernés. Il indique une réelle volonté de faire de la dissuasion.
- M. ROYER informe le conseil de la dégradation et du vandalisme de la salle du comité de Jumelage. Un Dépôt de plainte a été fait et une enquête de gendarmerie est en cours.
- M. ROYER informe le conseil qu'une réflexion est menée pour compléter nos équipements de vidéoprotection notamment sur les carrefours majeurs de la commune : rond-point de Bricoman, vers les commerces, bâtiment des services techniques et de la police municipale et le carrefour de la Bascule. Cette installation viendrait compléter le dispositif qui existe déjà. Une consultation est en cours. Il remercie Mme MARTINEZ pour son aide.
- M. ROYER informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 05/12/2020 avec les référents participation citoyenne en présence de la Gendarmerie. Un rappel des bons réflexes a été fait. Une réunion semestrielle
- M. ROYER indique qu'un accompagnement à la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est nécessaire ainsi qu'une traduction plus opérationnelle. Il a contacté une association de l'Ain qui propose plusieurs séances à programmer pour un coût d'environ 2 500 €.
- M. ROYER évoque le souhait de pouvoir conventionner avec une fourrière pour les véhicules en stationnement abusif. Le Conseil aura à se prononcer lors d'un prochain conseil.

# COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

#### **Information(s)**

- Mme MEUNIER CŒUR informe le conseil du début de la végétalisation, les premiers arbres ont été plantés au cimetière ainsi que dans la montée du Charron pour réduire la minéralité.
- Elle indique une petite victoire dans la lutte contre la pollution visuelle avec la disparition de la banderole de publicité de Dynacité et le nettoyage par la SAPRR des piles du pont de l'autoroute.
- Le Maire envisage de prendre un arrêté contre le stationnement des poids lourds sous le pont de l'autoroute. Mme GUILLOT intervient en précisant que c'est un périmètre qui est hors



- agglomération et qui appartient au département donc il faudrait leur proposer la mise en place de poteaux.
- Mme MEUNIER CŒUR indique qu'elle travaille sur le P'tit Masserot et notamment sur l'écriture d'un article sur la restauration scolaire, elle indique que c'est 'une entreprise au service du bien-être de l'enfant'.

#### **DIVERS**

- Comptes-rendus réunions syndicats de la part des déléguées :
  - ✓ M. GRISON informe le conseil qu'une réunion du SIEA a eu lieu en visioconférence concernant le compte-rendu avec les entreprises avec qui il travaille, il n'y a pas participé mais rien de nouveau. Il regrette le retard pris par le déploiement de la fibre.
  - ✓ Mme GUILLOT informe qu'une réunion du comité syndical du syndicat d'eau potable Bresse Dombes-Saône a eu lieu le 14/12 et qu'elle est dans l'attente du compte-rendu. Elle précise que le syndicat a envoyé à toutes les communes par courrier et par mail la programmation des travaux. Le budget 2021 sera conséquent grâce à l'aide supplémentaire octroyée par l'Agence de l'Eau.
- Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 10 février 2021.